

*Pâouillet*, Jésuite, placé par sa Société avec le P. Pichon son confrere auprès de M. de la Fare Evêque de Laon. Ces deux Jésuites sont envoyés par l'Evêque à la Cour pour surprendre les Ministres à l'effet de faciliter à leur Société l'invasion du College de Laon, 23.

*Pedrini & Ripa*, Missionnaires à la Chine, odieux aux Jésuites, sont chargés de chaînes & conduits en prison, 176.

*Perreira* (Thomas) Jésuite, & son confrere Grimaldi sont accusés d'usure devant M. de Tournon; en sont convaincus, & déclarés incapables de toutes les charges de leur Ordre; sont condamnés à la restitution; dépit de ces Jesi. le P. Perreira tient au Cardinal des discours insolens, 129 133.

*Perès* (André), Jésuite, député du Mexique en Espagne pour se plaindre de ce qu'on oblige les Jésuites de payer la Dîme, & qu'on les empêche de faire de nouvelles acquisitions, 221.

*Piao*) Edit de l'Empereur de la Chine, donné à la sollicitation des Jésuites. Il décerne des peines contre de Saints Missionnaires actuellement à la Chine ne doit être accordé qu'à ceux qui se conformeront & soutiendront le Culte Chinois & les sentimens des Jésuites; tous ceux qui ne l'auront pas sont bannis de cet Empire. L'Edit n'est pas exécuté à la lettre, les Jésuites en obtiennent sur Requête un nouveau qui en ordonne l'entière exécution, 149-154. Le *Piao* de France, fruit des entrailles de la Société, a produit les mêmes ravages que celui de la Chine, 153, 170.